

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERSTINZEL**

SEANCE N° 57506-2022-05

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre à 19h00

Le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick SINTEFF, Maire.

Membres présents : BOUR Jean Marie - BERG Florent, adjoints, - SINTEFF Jacky – NEUROHR Loic – KOLOPP Frédéric– MISCHLER Sébastien

Membre absent excusé : BERG Pierre Gabriel (Excusé),
BENNARA Alain (Pouvoir donner à BOUR Jean Marie) – WALTER Denis (Pouvoir donner à BERG Florent).

REVISION DES PRIX DE LOCATION - DE LA SALLE COMMUNALE "LE PREAU"

N° 57506-2022-06/03

Le Maire informe le conseil municipal, qu'en complément de la délibération du 27 mai 2022, fixant les nouveaux tarifs de location pour la salle communale "le Préau", que les Associations de la municipalité bénéficient de deux locations à titre gratuit, pour l'année en cours. En outre, pour l'année 2022, chaque association a perçu le montant d'une subvention de la commune d'un montant de 100 €.

Cependant, le Maire informe d'ors et déjà le conseil municipal, que pour l'année 2023, qu'au regard des hausses de prix de l'énergie et des matières 1^{er}, ainsi que de l'abaissement de ses dotations, dont la municipalité devra faire face, une réflexion sera menée, sur l'attribution et le maintien ou non de cette gratuité aux Associations + les subventions annuelles.

En conséquence, le Maire propose donc au conseil municipal de maintenir pour l'année 2022, les deux gratuités pour les associations.

Texte adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Niederstinzel les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 17 novembre 2022

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'État, le 17 novembre 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME
Niederstinzel, le 17 novembre 2022

Le Maire :
Patrick SINTEFF

